





Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
G01	Etabli : mai 2000 par : LM, CP Modifié : août 2002 par : LM, CP Modifié : janvier 2007 par : CP		

Rue Pyrame de Cadolle

Description(s)

Le premier tronçon de la rue Pyrame de Cadolle, du côté de la rue du Valentin, est à sens unique (autorisée depuis la rue du Valentin en direction de l'avenue Pierre-de-Savoie). En sens inverse, il constitue cependant un accès direct au passage pour piétons (sécurisé par des feux) et à la passerelle qui permettent d'atteindre le collège de la Passerelle.

Proposition(s)

Ce carrefour, ainsi que tout le tronçon de la rue du Valentin compris entre les deux feux qui sécurisent les passages pour piétons, mériterait à terme un remaniement important.

Mesure complémentaire à court terme :

A la demande de la C2R, un passage pour piétons a été marqué en prolongement du trottoir de la rue du Valentin au droit de la rue de Cadolle (photo n°1). Compte tenu du manque de visibilité et de la vitesse parfois excessive des véhicules qui tournent à droite pour s'engager dans cette rue, la pose d'une signalisation clignotante «Attention, piétons» peu avant le carrefour, côté ville, serait bénéfique.

Limiter l'accès à la rue de Cadolle aux seuls riverains serait une mesure complémentaire destinée à limiter le trafic.

Dans un second temps :

De nombreux cyclistes empruntent la rue Pyrame de Cadolle à contresens pour s'engager sur la rue du Valentin. Il y aurait lieu d'officialiser cette pratique en autorisant la circulation des cyclistes dans les deux sens sur la rue de Cadolle (panneau "CYCLISTES EXCEPTÉS"). Cette mesure devrait s'accompagner d'aménagements destinés à sécuriser le débouché des cyclistes sur le chemin de la Sallaz :

- Création d'une bande cyclable jusqu'au passage pour piétons (photo n°2).
- Suppression des deux premières places de parc de la rue de Cadolle (photo n°2).
- Mise en place d'un bouton-poussoir permettant "l'appel" du passage au vert de la signalisation lumineuse qui existe déjà pour les piétons (éventuellement mise en place d'un feu pour les cyclistes fonctionnant en parallèle sur celui existant).
- Mise en place d'une interdiction de tourner à gauche dans la rue de Cadolle, depuis la rue du Valentin (pour éviter le face à face entre automobilistes voulant entrer dans la rue et cyclistes attendant le passage au vert pour en sortir).

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

Coûts / contraintes

- Le réaménagement du carrefour représenterait une dépense assez importante du fait de la mise en place de signalisations lumineuses supplémentaires.

Priorité / urgence

Du fait de l'importance du passage des élèves entre les quartiers des Illes et de Pierre-de-Savoie vers le collège de la Passerelle, dont une part non négligeable à bicyclette, une amélioration rapide s'impose.

Remarque :

Quotidiennement, des automobilistes ne respectent pas la signalisation lumineuse qui sécurise les deux passages pour piétons qui permettent de traverser le chemin de la Sallaz à proximité de la rue de Cadolle et à l'extrémité de la rue du Valentin. Des contrôles réguliers de la part de la Police sont souhaitables. Il est à relever que la situation s'est améliorée depuis la pose d'îlots de part et d'autre des deux passages pour piétons.



Photo n°1 – Entrée de la rue Pyrame de Cadolle (G01-6335.gif)

Ville d'Yverdon-les-Bains Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)



Photo n°2 – Bande cyclable à créer et suppression de deux places de parc (G01-6336.gif)